



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 septembre 2023

SANTE ANIMALE

LE MINISTERE FIXE LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE, DE PREVENTION ET DE LUTTE VIS-A-VIS DE LA MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE)

Quelques jours après la détection de la maladie hémorragique épizootique au sein de trois élevages bovins dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées¹, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a publié le 24 septembre, au Journal officiel, un arrêté ministériel fixant les mesures de surveillance, de prévention et de lutte vis-à-vis de la MHE. L'objectif est d'éviter la diffusion de la maladie à partir des foyers identifiés, et d'assurer une surveillance sanitaire de la zone.

Effectif à compter de ce lundi 25 septembre, le dispositif mis en place par les pouvoirs publics définit les mesures de surveillance, de prévention et de lutte vis-à-vis de la MHE chez les bovins, ovins, caprins ou cervidés en cas de suspicion ou de confirmation d'infection.

L'arrêté, consultable [ici](#), établit une zone réglementée sur l'ensemble des communes situées dans un périmètre de 150 kilomètres autour de tout élevage infecté par le virus. Les bovins, ovins, caprins ou cervidés des élevages situés dans la zone ne peuvent en sortir. Une liste de dérogations est établie pour des mouvements d'animaux spécifiques (retour d'estive, envoi d'animaux à l'abattoir ou export sous conditions).

Parallèlement à ces mesures nationales, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire échange étroitement avec la Commission européenne et ses partenaires étrangers pour faciliter le maintien et le recouvrement des flux commerciaux vers les Etats membres et les pays tiers.

Pour rappel, la maladie hémorragique épizootique n'est pas transmissible à l'Homme.

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv

¹ Communiqué de presse du 21/09/2023 : <https://agriculture.gouv.fr/sante-animale-detection-de-premiers-foyers-de-mhe-en-elevages-bovins>